

La responsabilité de la société civile dans la réussite ou l'échec du cycle électoral en RDC

Rossi Pumbulu Kipasa*

Résumé

La démocratie reste largement tributaire d'une prise de conscience citoyenne des populations. Cette prise de conscience suppose que chaque individu soit conscient de son rôle dans l'élaboration d'une démocratie viable. Elle reflète la participation active de toutes les composantes de la société civile qui sont appelées à beaucoup apporter à l'élaboration de cette conscience qui par ailleurs stimule la participation citoyenne.

Par l'entremise de la société civile, le peuple doit veiller à la garantie des processus électoraux, point de départ de la démocratie. Dans un contexte de système représentatif défaillant où sont plongés les pays africains et plus particulièrement la RDC, le contrôle des populations et leur totale adhésion au processus démocratique sont plus que nécessaires. La société civile est donc appelée à prendre part au processus électoral. Sa présence sur le terrain se justifie par des soucis de transparence des opérations, mais aussi par une volonté de former et d'encadrer les populations sur les enjeux des élections. En revanche, sa non-participation au processus électoral, ou mieux une participation fantaisiste, peut avoir des conséquences néfastes pour notre jeune démocratie.

Introduction

Les élections font partie des valeurs et de l'arsenal de mécanismes démocratiques par lesquels s'exteriorise la souveraineté de l'Etat moderne en tant que structure politico-juridique. En effet, la Déclaration universelle des droits de l'homme¹ et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques² consacrent le principe selon lequel, dans un Etat démocratique, l'autorité du pouvoir public est l'émanation de la volonté du peuple par le biais des élections honnêtes périodiquement organisées au suffrage universel. « Ces élections doivent se dérouler sans discrimination aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation ».³

* Chef de travaux à l'Université de Kikwit, Avocat au Barreau près la cour d'appel du Kwilu et Doctorant à l'Université Catholique du Congo.

1 Déclaration Universelle de Droit de l'Homme, art. 21.

2 Pacte International relatif au Droit Civil et Politique, art. 25.

3 Pacte International relatif aux droits civils et politiques, art. 2.

Les élections libres, transparentes et démocratiques contribuent à asseoir la démocratie; elles favorisent le renouvellement pacifique du personnel et assurent une légitimité aux dirigeants qui accèdent régulièrement au pouvoir. Elles balisent la voie pour le développement, tant il est vrai, qu'aux grandes échéances, un pays non démocratique plonge inévitablement dans la contestation, la violence et l'instabilité, crises qui bloquent sévèrement le processus de développement.

« En tant que *valeur*, on ne peut envisager les élections sans les lier nécessairement, et donc, étroitement à des normes, car il n'y a point de valeurs qui ne soient liées à des normes ».⁴ Les normes qui envisagent les élections en tant que valeur démocratique s'entendent comme « le contenu, la substance d'une règle élaborée selon les exigences procédurales de telle ou telle source formelle. »⁵

En République Démocratique du Congo (RDC), l'organisation du processus électoral relève de la compétence de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) qui a pour mission d'assurer la régularité de tout processus électoral et référendaire et publie, à cet effet, un calendrier électoral reprenant les différentes opérations y afférentes⁶, notamment l'enrôlement des électeurs, la tenue du fichier électoral, les opérations de vote, de dépouillement et de tout référendum.⁷

Toutefois, il y a lieu de relever qu' « un processus électoral ne peut être efficace sans l'implication des citoyens qui sont appelés à prendre eux-mêmes les choses en main, à avoir une influence directe sur les décisions importantes, d'autant plus que dans un régime démocratique, les citoyens doivent avoir la possibilité de participer directement dans l'exercice de prise de décisions législatives, exécutives et administratives dans le but de ressouder les relations détendues entre l'État et la société, accroissant la confiance et la légitimité du gouvernement et améliorant le respect général de la loi ».⁸

C'est dans cette optique que la Constitution congolaise du 18 février 2006 telle que révisée à ce jour, confère au peuple la souveraineté nationale et de ce fait, « tout pouvoir émane de lui qui l'exerce directement par voie de référendum ou d'élections et indirectement par ses représentants ».⁹ Le droit de vote est donc de ce fait le symbole de la suprématie de la volonté du peuple qui participe à l'exercice du pouvoir dans un État.

Ceci nous a permis d'étudier la responsabilité de la société civile, en tant qu'élément indispensable à la vie démocratique et voix des sans voix, dans la consolidation de la démocratie en RDC. Quel rôle devra jouer la société civile dans le processus électoral en

4 Axel Kahn, « *Bioéthique et liberté* », Paris 2004, p. 33.

5 Alain Pellet, *Droit International Public*, Paris 2002, p. 114.

6 Art. 3 de la Loi portant identification et enrôlement des électeurs et art. 9 de la Loi organique n° 13/012 du 29 avril 2013 modifiant et complétant la Loi organique n° 10/013 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante.

7 Art. 211 de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006.

8 Leanne McKay, « *Exploration des réponses efficaces aux défis de Justice et de Sécurité* », in : Vers une culture de l'état de droit, Washington, p.13.

9 Art. 5 de la Constitution.

RDC? Comment doit-elle amener le peuple congolais à s'approprier le processus électoral? Quelle est la responsabilité des citoyens dans la réussite ou l'échec de ce processus?

Ces questionnements nous conduisent à aborder, dans la présente étude, les enjeux du processus électoral de 2023 en RDC (A) et le rôle de la société civile en période électorale (C).

A. Les enjeux du processus électoral de 2023 en RDC

Les élections qui s'organisent de nos jours en Afrique sont des rendez-vous aux multiples enjeux. Ces enjeux sont liés au respect des Constitutions, qui ont limité au préalable les mandats présidentiels et fixé le délai pour l'organisation des scrutins.

Comme le note NDIOGOU Sarr, « dans les États Africains engagés dans la démocratisation de leurs systèmes politiques, l'élection constitue l'une des principales causes de conflits politiques et par conséquent des crises du pouvoir ».¹⁰ Jean-Louis ESAMBO KANGASHE renchérit que « la tenue des élections présidentielles a été détonateur des crises politiques et/ou militance démocratique apaisée ».¹¹

En RDC comme dans plusieurs autres pays d'ailleurs, l'organisation des élections est une obligation incomptant aux pouvoirs publics. L'organe ayant en charge l'organisation des élections c'est la Commission Electorale Nationale Indépendante, elle organise les élections conformément au cycle électoral congolais qui voudrait qu'après 5 ans les élections aient lieu. Cela afin d'assurer le renouvellement légal des dirigeants ou la pérennisation d'un gouvernement légitime.

Jean du bois GAUDUSSON voit dans ces institutions « une manifestation de l'imagination africaine en matière d'ingénierie juridique. Plus encore, des recettes politiques inventées pour résoudre une crise, elles deviennent un dogme démocratique; on les a considérées comme le passage obligé de la consolidation démocratique ».¹² Ces commissions participent à la mise en œuvre de l'expression de la souveraineté nationale se manifestant par voie d'élection, ou de référendum.

Il est important de noter, toutefois, qu'« après quelques années de fonctionnement de consolidation et même de régression, ces institutions d'appui à la démocratie manifestent des signes évidents d'essoufflement dans beaucoup d'Etats et appellent des réformes ».¹³

10 Gérard Conac, « Démocratie et élections », in : Démocratie et élections dans l'espace francophone, Bruxelles 2010, p. 22.

11 Jean-Louis Esambo Kangashe, « Alternance politique, une épreuve difficile pour l'Afrique? », in : La responsabilité du juriste face aux manifestations de la crise dans la société contemporaine. Un regard croisé autour de la pratique du droit par le professeur August Mampuya, Bruxelles 2018, p. 572.

12 Du bois de Gaudusson, « Les structures de gestion des opérations électoralas. Bilan et perspectives en 2000 et ...dix ans après », in : Démocratie et élections dans l'espace francophone, Bruxelles 2010, pp. 259–286.

13 El Hadji Omar Diop, « la crise des commissions électoralas africaines », in : Mélanges en honneur de Jean du bois de Gaudusson, Tome I, Bordeaux 2013, pp. 175–210; Djedro Francisco Meledje,

I. Les défis sur le déroulement du processus

Comme le soulignent si bien Olivier Duhamel et alii, « les élections permettent aux gouvernés de procéder à la désignation et à la légitimation de ses gouvernants et de manifester à la demande de ces derniers leur approbation ou désapprobation à l'égard des projets qu'ils leur soumettent, selon la procédure prévue à cet effet ».¹⁴

1. Le respect du Pacte Constitutionnel et des principes de la démocratie électorale
 - a) Le respect du Pacte Constitutionnel

La constitution d'un Etat est un pacte fondateur¹⁵ de cet Etat. En effet, « à travers la constitution qu'il se donne, un peuple prend conscience pour la première fois de sa capacité d'action en tant que nation ».¹⁶ La constitution est aussi « le socle des valeurs fondamentales d'un peuple; elle sert de consensus autour de ces valeurs auxquelles le peuple a souscrit ».¹⁷ Personne n'est autorisé en dehors du peuple de remettre en cause ce consensus.

Mais en Afrique, le respect du pacte constitutionnel est devenu un problème de société que certains qualifient de *syndrome de révisions constitutionnelles*. En effet, pour sauvegarder leurs intérêts iniques, les hommes d'Etat en exercice s'emploient à se perpétuer au pouvoir en recourant à des moyens illicites, et plus particulièrement à la remise en question du pacte constitutionnel par le truchement des révisions constitutionnelles intempestives ou la convocation des dialogues politiques qui aboutissent à la signature des chartes qui violent intentionnellement la constitution dans le seul but de prolonger la durée des mandats des élus.

Dans un contexte politique et social caractérisé par le manque de consensus, entre les parties prenantes, la démotivation des citoyens vis-à-vis du processus électoral, la fragilité du système partisan suite à la recomposition de la majorité parlementaire et bien d'autres constats, le décor était presque planté pour un report des élections générales de décembre 2023, n'eût-être la pression exercée par le peuple. L'on se souviendra de la déclaration du Président de la République à la tribune de la 52^{ème} session de la Commission des droits de l'homme à Genève : « la persistance de la guerre dans l'Est de la RDC risque d'hypothéquer le processus électoral en cours ».

Enfin de compte, le rapport des forces en présence semble avoir joué un rôle déterminant pour l'organisation des élections dans le délai constitutionnel, même si les conditions

« De l'impossible service public électoral en côte d'ivoire, le phénomène des crises électorales », in : Mélanges en honneur de Jean du bois de Gaudusson, pp. 455-477.

14 *Olivier Duhamel et al.*, Dictionnaire constitutionnel, Paris 1992.

15 *François Borela*, Eléments de droit constitutionnel, Paris 2008, p. 66.

16 *Carl Schmitt*, Théorie de la constitution, Paris 1993, p. 195.

17 *André Mbata Betukumesu Mangu*, Abolition de la peine de mort et constitutionnalisme en Afrique, Paris 2011, p. 59.

techniques et le manque de préparation de la CENI laissaient déjà présager un chaos électoral.

b) Le Respect des principes de la démocratie électorale

Selon les principes de la démocratie électorale, tous les citoyens jouissent de mêmes droits de participer en tant qu'électeur ou candidat; ils doivent tous jouir des mêmes droits de vote; le secret du vote doit être assuré; les électeurs doivent avoir véritablement accès aux informations relatives aux élections et à la campagne électorale; l'administration des élections doit être organisée de manière équitable et impartiale; les élections doivent être organisées régulièrement; enfin, les résultats des scrutins doivent dépendre des suffrages librement exprimés par les citoyens.

Pour qu'une élection soit jugée honnête et crédible, il ne suffit pas qu'elle se déroule de manière relativement ordonnée et professionnelle. La tenue d'une élection libre dépend aussi des libertés d'expression, de réunion, d'association et de circulation, mais aussi de l'absence de toute crainte. La régularité de l'élection suppose en outre un processus électoral transparent, des lois, règlements et systèmes électoraux équitables, l'égalité des chances de tous les participants, l'existence d'une commission électorale indépendante et impartiale, l'absence d'intimidation, des procédures en bonne et due forme, une compilation exacte et l'acceptation des résultats de l'élection.

La plupart d'experts pensent que les élections doivent être libres et justes bien avant le jour des élections, de sorte que les citoyens puissent être éclairés sur tous les candidats et exercer librement leur droit de vote. La capacité à ne pas reconduire ces derniers dans leurs fonctions constitue une intégration citoyenne suffisante dans les décisions.

En conséquence, « pour qu'interviennent des élections ouvertes, la démocratie implique la liberté des médias, de la parole, de se syndiquer et l'absence de violence politique ou de coercition. Cela signifie également que les élections soient justes, c'est-à-dire qu'elles ne fassent pas l'objet de corruption ou d'achat de voix. La tenue d'élections libres et justes exige donc un certain degré d'état de droit pour réduire la violence politique, la coercition et la corruption ».¹⁸

2. Le devoir de redevabilité et de transparence

a) La redevabilité

La redevabilité est un aspect important de l'intégrité électorale. Les élections sont après tout le principal moyen pour les citoyens d'obtenir de leurs élus qu'ils rendent des comptes.

18 *Rachel Kleinfeld et al.*, « Démocratie, bonne gouvernance et état de droit », in : Vers une culture de l'État de droit. Exploration des réponses efficaces aux défis de Justice et de Sécurité, Washington, pp. 33–38.

Les administrateurs électoraux et les décideurs engagent de ce fait leur responsabilité concernant la qualité du processus électoral qu'ils gèrent.

L'opinion publique a le droit de savoir si les fonds de l'État sont gérés conformément aux lois et aux règlements en vigueur, si les organismes électoraux parviennent aux résultats escomptés et si leur fonctionnement est économique et efficace. Les administrateurs électoraux utilisent les ressources publiques à des fins officielles et doivent rendre compte de l'usage de ces fonds.

La redevabilité électoral dépend elle-même de la transparence, c'est-à-dire de « la possibilité pour les participants aux élections d'acquérir des renseignements complets sur les opérations électORALES et sur les décisions à l'origine de leur mise en place et de leur mode de fonctionnement. Une transparence absolue est également essentielle pour préserver la crédibilité du processus électoral et pour dissiper les doutes, incertitudes et soupçons concernant ses différents aspects ».¹⁹

b) La transparence comme facteur de stabilité sociopolitique

Les élections cessent d'être ce que Max Weber appelait « des chances de puissances »,²⁰ pour devenir l'occasion de conflits internes qui déchirent l'unité nationale au grand dam des populations. La plupart des régimes africains connaissent une crise de légitimité du fait des irrégularités qui ont entaché les élections de certains Chefs d'Etat. L'expérience des élections pluralistes a souvent été accompagnée des violences post-électORALES.

La transparence du processus a trois piliers : l'indépendance de l'organe de gestion électoral qui est la CENI, l'indépendance de la justice et une loi électorale consensuelle. L'obligation de transparence et de redevabilité revient aussi bien à la CENI, appelé à opérer un changement dans sa gestion, qu'à toutes les parties prenantes car la CENI a aussi des informations à recevoir des autres parties prenantes.

En général, la confiance des participants à une élection augmente s'ils ont accès à des informations détaillées sur les procédures et s'ils peuvent comprendre le fonctionnement du processus électoral. La transparence, au même titre que l'examen public qui s'ensuit, fournit habituellement aux administrateurs et responsables électoraux une motivation supplémentaire d'agir dans le respect des règles et de se tenir prêts à rendre compte de leurs actes.

L'intégrité d'une élection dépend du comportement éthique des administrateurs électoraux, des responsables électoraux, des candidats, des partis et de tous les participants au processus. Cela suppose que tous les participants se conduisent de manière à favoriser un processus libre et équitable et à décourager toute attitude qui remettrait en cause l'intégrité des opérations.

19 *Kleinfeld*, note 18, p. 35.

20 *Olivier I.*, *Le vote*, Paris 2000, p. 23.

Pour y parvenir, ils doivent s'acquitter de leurs obligations avec professionnalisme, transparence et impartialité. Ainsi, les agents publics (y compris les administrateurs électoraux) ne doivent pas utiliser leurs fonctions à des fins personnelles ou dans l'intérêt de leur parti. De même, les candidats et les partis ne doivent pas utiliser les dons de campagne à mauvais escient. Enfin, les participants et les acteurs extérieurs ne doivent pas se servir de leur argent ou d'autres moyens de persuasion pour influencer indûment un administrateur électoral ou un agent public.

Les activités répressives ont un pouvoir dissuasif sur les individus qui envisagent des actions illicites ou contraires à l'éthique. Elles permettent également de sanctionner ceux qui ont transgressé la loi. Sans cela, le sentiment d'impunité et l'absence de répression peuvent favoriser un climat de corruption et des performances médiocres. L'application constante des lois est une priorité importante pour éradiquer toute corruption du processus électoral, poursuivre les responsables en justice et entretenir la confiance dans le système.

II. De la sécurité des élections et des acteurs

1. La détérioration de la situation sécuritaire et sociale dans le pays

« La République Démocratique du Congo est un ‘État fragile’. Son contexte politique laisse planer beaucoup d’incertitudes sur sa capacité à sauvegarder les acquis d’une Démocratie qui est encore jeune, à promouvoir et protéger les droits humains et à prévenir les conflits au niveau de leurs causes profondes ».²¹ Cette situation ne fait que persister et continue à créer plus des victimes. « Les populations civiles ne bénéficient pas vraiment d’une protection adéquate, tant du côté de l’Etat Congolais qui est censé être le principal gardien des droits humains dans son territoire, que du côté de la MONUSCO qui est une mission spécialisée pour la protection de la population civile ».²²

L’insécurité persiste dans le pays, en général et en particulier à l’Est. Les viols et autres violences sur les femmes continuent, les guerres de l’Est sont devenues chroniques et caractéristiques comme symboles de l’instabilité et des faiblesses de l’autorité de l’Etat Congolais, les crimes de guerre, les crimes contre l’humanité, les violations massives des droits de l’homme sont monnaie courante, l’insécurité y a élu domicile, la légitimité du leadership est contestée par ce que ce dernier serait imposé de l’extérieur avec l’appui et sous la couverture de la mission de Nations Unies, la souveraineté de l’Etat est remise en cause avec comme caractéristiques le dysfonctionnement de l’administration et de certains services publics de l’Etat génératrices des recettes.

Cette situation chaotique dans cette partie du pays a mobilisé et mobilise encore les efforts de tous les acteurs nationaux et internationaux pour stabiliser cette zone. La récente crise encore en cours dans le territoire de KWAMOUTH, province de Kwango, a des

21 *Pacifique Luabeya*, « Paix, démocratie et droits de l’homme : un triptyque salvateur pour la république démocratique du Congo », Thiking africa NAP n° 31 – septembre 2015, p. 2.

22 *Luabeya*, note 21, p. 25.

impacts réels sur les activités économiques, la montée des tensions politiques, les déplacements des populations et la coexistence pacifique entre les populations dans plusieurs localités de l'Ouest et dans la ville province de Kinshasa. Les populations expulsées de l'Angola et la démobilisation de certains groupes armés sont également de nouveaux foyers de tension et de pressions sociales nécessitant des réponses adaptées et rapides.

2. La sécurisation des élections de 2023

L'autre défi non moins important était celui de la sécurité des élections et des observateurs. Avec le tableau brossé dans les lignes précédentes, la question de la sécurisation des élections constituait un autre facteur susceptible de saper l'intégrité électorale. L'interférence de certains groupes armés dans les différentes phases du processus électoral, qui à travers diverses exactions, empêchaient la tenue d'activités politiques dans plusieurs régions, constituaient des plus grands défis pour la tenue des élections apaisées.

En vue de faire face aux menaces et risques susceptibles de perturber le déroulement des élections en République Démocratique du Congo, le pays dispose d'un plan opérationnel permettant d'assurer, dans les meilleures conditions, la sécurisation de l'ensemble du processus électoral. Cet outil a été institué par le Décret n° 05/026 du 06 mai 2005 portant plan opérationnel de sécurisation du processus électoral. Il s'appuie essentiellement sur la Police Nationale Congolaise qui, pour la réussite de sa mission, bénéficie du concours des autres services de sécurité.

Ce plan opérationnel vise les objectifs²³ suivants :

- La protection des institutions publiques;
- La protection des personnes et de leurs biens;
- La protection du personnel, du matériel et des infrastructures électoraux;
- La libre expression aux élections;
- Le renseignement opérationnel policier;
- La coordination opérationnelle entre tous les acteurs qui agissent dans le cadre de la sécurité en République Démocratique du Congo;
- La communication permanente avec la population en vue de l'informer de mesures de sécurité prises.

Pour garantir la neutralité et le caractère apolitique dans sa mise en œuvre, ce plan doit s'assurer du respect des droits de l'homme, des lois et règlements de la République, singulièrement les principes légaux relatifs à l'organisation des élections.

23 Art. 3 du Décret n° 05/026 du 06 mai 2005 portant plan opérationnel de sécurisation du processus électoral.

B. Le rôle de la société civile dans la démocratie participative

I. Approche Conceptuelle et rôle

1. La société civile et sa mission

La société civile est un concept qui reste très flou et ambivalent, ce qui le rend peu opérationnel faute d'une définition unitaire et précise. Ce concept « est ouvert à de multiples interprétations. Historiquement et dans l'histoire des idées, il a fait sans cesse l'objet de nouvelles définitions et diverses acceptations de ce terme coexistent dans le débat actuel sur la politique de développement ».²⁴ Ainsi, certains auteurs comparent la société civile à « la vie économique, sociale et culturelle des individus, des familles, des entreprises, et des associations dans la mesure où elle se déroule en dehors de l'Etat et sans visée politique, en ignorant la double logique, idéologique et de souveraineté, de la vie politique, en recherchant par contre, soit la satisfaction des besoins ou des intérêts matériels, soit le soin des autres, la convivialité, le bonheur privé, l'épanouissement intellectuel ou spirituel ».²⁵

En d'autres termes, la société civile peut être comprise comme un ensemble des citoyens organisés dans des structures autonomes non gouvernementales, non partisanes (indépendantes des partis politiques) et poursuivant des buts non lucratifs. Cette tentative de définition distingue la société civile des groupements politiques.

Le Conseil de sécurité de l'ONU voit en la société civile « Un principe de gouvernance dans lequel toutes les personnes, institutions et entités, publiques et privées, y compris l'Etat lui-même, doivent rendre des comptes devant les lois promulguées publiquement, mises en œuvre équitablement et déclarées indépendamment, et qui sont en cohérence avec les normes et standards internationaux des droits de l'homme. Il requiert également des mesures pour garantir le respect des principes de suprématie de la loi, responsabilité devant la loi, équitable application de la loi, séparation des pouvoirs, participation dans la prise de décision, certitude juridique, et pour éviter des décisions arbitraires, et la transparence procédurale et juridique ».²⁶

La société civile s'exprime sur des questions d'intérêt général, donc situées dans le champ de l'action politique; mais à la différence des partis politiques, elle ne vise pas la conquête du pouvoir et ne cherche pas à nuire à une force politique ni à favoriser une autre.

A la lumière de ce qui précède, les principales composantes de la société civile sont :

- Les organisations de défense de droits de l'homme,
- Les organisations de femmes,
- Les organisations de jeunes,

²⁴ *Erika Märke*, La société civile – Une composante essentielle de la démocratie. L'engagement de la société civile pour la justice et la participation politique partout dans le monde, disponible sur <https://www.brot-fuer-die-welt.de>, consulté le 15 avril 2023.

²⁵ *Guy Berger*, « La société civile et son discours », Commentaires, n° 51, 1990, pp. 575–581.

²⁶ Conseil de Sécurité, “Etat de droit et justice de transition.” Disponible in <https://www.un.org/fr>, consulté le 15 avril 2023.

- Les organisations communautaires,
- Les organisations paysannes,
- Les organisations syndicales,
- Les confessions religieuses et organisations à caractère religieux,
- Les organisations culturelles, etc

Et les caractéristiques majeures des organisations de la société civile sont l'indépendance, l'autonomie (même si l'Etat peut tenter de créer sa société civile en initiant des organisations qui n'ont de « non gouvernemental » que le nom), la démarche non partisane et une ligne d'action axée sur la citoyenneté.

Traditionnellement, le rôle de la société civile consiste à :

- Être un contrepoids de pouvoirs publics : limiter et contrôler l'Etat;
- Stimuler la pleine participation de tous les citoyens à la vie publique;
- Consolider la démocratie et ses attributs;
- Promouvoir le pluralisme et la diversité;
- Recruter et former de nouveaux dirigeants politiques;
- Garantir, de manière non partisane, le bon déroulement des consultations électorales;
- Former et informer : être un cadre pratique d'éducation civique en assurant une large diffusion de l'information;
- Garantir le développement durable;
- Améliorer la gouvernance dans les organisations et dans la communauté nationale, etc.

La société civile est un interlocuteur des décideurs politiques (en démocratie, les citoyens ne peuvent pas se réduire au rôle de simples exécutants et consommateurs des décisions prises par les dirigeants). Les parlementaires tiennent leurs pouvoirs des citoyens. Les citoyens sont la source du pouvoir, ils ont donc le droit d'exercer un droit de regard sur la manière dont il est exercé. La société civile exerce un regard pluraliste et autonome des forces politiques sur la gestion des affaires publiques. Cela étant, l'expertise des organisations issues de la société ne vise pas à déposséder les parlementaires de leurs prérogatives. Au contraire, elle vient la renforcer. Il n'y a pas de concurrence entre les deux. Seuls les parlementaires ont un pouvoir de décision.

Le rôle d'alerte, de débat, parfois de dénonciation que jouent les associations visent à renforcer l'Etat de droit et à servir l'intérêt général. La société civile reste indépendante de tout pouvoir, quel qu'en soit le détenteur et exerce la même vigilance.

2. La réduction des marges d'action démocratique de la société civile

Là où il y a une culture démocratique bien enracinée, il y a éclosion de l'expression contradictoire et plurielle qui, avec la négociation, permet à la société d'opérer les ajustements dans les politiques et choix publics mais aussi dans les nombreuses revendications souvent contradictoires des différents acteurs de la société. « Depuis le début des années 1990, l'importance de la société civile augmente considérablement partout dans le monde.

Toutefois, on observe parallèlement à cela que les marges d'action démocratique dont dispose la société civile évoluent en permanence. Dans de nombreuses régions du monde, les organisations de développement et de défense des droits de l'Homme qui exercent un regard critique sont entravées dans leur travail, persécutées voire criminalisées ».²⁷

Dans la majorité des pays africains, les détenteurs du pouvoir voudraient que l'appréciation de la gestion du pouvoir soit l'apanage des seuls politiques et confiner les citoyens au rôle d'observateurs passifs de la gestion des affaires publiques dont on ne demande l'avis que pendant les consultations électORALES.

Plusieurs critiques sont formulées à l'endroit de la société civile parmi lesquelles la forte dépendance de la société civile à l'aide étrangère et la nuisance à l'image de marque du pays.

a) Les financements internationaux de la société civile congolaise

La grande majorité des associations de la société civile mène leurs activités grâce à l'aide des donateurs étrangers. Ceci a pour conséquence que d'un côté, ces associations sont obligées d'inscrire leur action dans la logique du bailleur et parfois de façon déconnectée avec les réalités locales. Et de l'autre côté, il y a lieu de se demander comment en dehors de cet appui étranger le mouvement de la société civile tel qu'amorcé aujourd'hui puisse durer.

Pour certains, les valeurs défendues par la société civile sont des valeurs imposées par les occidentaux, inadaptées à la société congolaise. Ce n'est pas correct à notre entendement car la démocratie, les droits de l'homme, la bonne gouvernance, la citoyenneté sont aujourd'hui des valeurs universelles qui par ailleurs ne manquent pas de fondement dans notre tradition. Ce sont des garanties dont chacun a intérêt à ce qu'elles soient respectées. L'arbitraire, la violence, l'intolérance nuisent autant à leurs victimes qu'à toute la société. Aussi, les financements internationaux sont assortis de conditions relatives au bon usage des fonds, à la transparence, de respect des règles démocratiques. La société civile est donc porteuse de valeurs positives, utiles au pays. En ce sens, elle est porteuse d'un vrai patriotisme.

Il y a lieu de relever enfin que la dépendance financière à l'égard des bailleurs de fonds extérieurs ne se limite pas à la société civile. L'Etat lui-même dépend en grande partie des apports financiers extérieurs.

b) Les critiques de la société civile et la nuisance de l'image du pays

Certains acteurs politiques estiment que les critiques adressées aux dirigeants ont pour but de dissuader les bailleurs de fonds internationaux d'apporter leur aide au pays et ternissent ainsi son image. Nous estimons quant à nous que c'est plutôt le non-respect des engagements par l'Etat qui décourage les bailleurs. L'on ne peut pas demander à la société civile

27 Märke, note 24, p. 10.

de se taire, de mentir, de s'en faire complice si elle est informée de mauvaises pratiques. Les bailleurs sont de toute façon bien informés. Il faudra plutôt encourager le travail car l'engagement associatif reste un acte militant qui demande beaucoup de dévouement et d'abnégation et reste beaucoup moins lucratif que certaines activités économiques.

II. La société civile comme gage de la réussite du processus électoral

Parmi les principales préoccupations qui animent la société civile figure le souci de défendre les principes démocratiques tels que la participation, la transparence et la responsabilité publique. Les organisations de la société civile expriment donc des opinions sur des questions d'intérêt général, observent les politiques publiques et interpellent les décideurs.

La société civile a, pour autant dire, un rôle crucial à jouer en période électorale. Son intervention pour une consolidation de la démocratie participative prend normalement et traditionnellement trois axes :

- L'encadrement des populations (L'éducation civique et électorale des citoyens)
- L'observation du processus électoral
- La formulation des demandes de la population

1. L'encadrement des populations

A la veille des différents scrutins, le besoin se fait sentir de préparer la population sur le processus électoral, de la sensibiliser sur l'intérêt de sa participation, de l'informer sur les textes régissant les élections, de la former sur les comportements responsables à adopter, etc.²⁸ Plusieurs thématiques sont souvent développés comme le jeu démocratique et le fonctionnement des institutions, le rôle dévolu aux organes de l'Etat dans un système démocratique, les droits et les devoirs des citoyens, les rapports entre les citoyens et les politiciens en période électorale, les textes régissant les élections, le processus électoral proprement dit, etc. Un accent particulier doit être mis sur la sensibilisation à l'inscription sur les listes d'électeurs et sur la prévention des violences pouvant suivre les élections. Il en est aussi des différentes catégories de la population : femmes, jeunes, handicapés, rapatriés, démobilisés, déplacés, etc.

« Le souci est entre autres d'apprendre aux citoyens à la base comment prendre part à la gestion du pays, de rappeler aux citoyens leurs droits d'être élus et de se choisir des dirigeants, d'amener les citoyens à comprendre le jeu politique sous toutes ses dimensions (l'opposition et le pouvoir en place, le jeu de l'alternance politique), de prévenir

28 *Marie-Soleil Frère*, Presse et démocratie en Afrique francophone. Les mots et les maux de la transition au Benin et au Niger, Paris 2000.

les citoyens contre les pratiques et les phénomènes contraires aux principes de bonne gouvernance comme la corruption, la concussion et le népotisme ».²⁹

La société civile contribue à la formation de certains groupes spécifiques qui ont des rôles différents dans le processus électoral. Il s'agit notamment : des agents électoraux, des observateurs indépendants de la société civile, des délégués des partis politiques, des agents de l'ordre et de l'administration. Parfois même les acteurs politiques ont besoin d'être sensibilisés sur les attitudes et les comportements à adopter pendant la période électorale, notamment sur tout ce qui a trait au respect de la loi.

2. L'observation du processus électoral et la formulation des demandes de la population

a) L'observation électorale citoyenne

L'observation du processus électoral est d'une importance capitale pour sa transparence et sa crédibilité. C'est un des éléments importants qui permettent de réussir l'organisation du processus électoral. L'observation des élections tant par des nationaux que par les internationaux favorise la transparence des élections et partant le respect de certaines normes internationales des consultations démocratiques.

Du fait du droit à l'information, du droit à la liberté d'expression, les observateurs citoyens sont censés rechercher et vulgariser les informations sur le processus électoral. Leur présence est très importante. Les observateurs participent à la construction de la légitimité des dirigeants. C'est pourquoi il est important que les observateurs citoyens aient le droit, les possibilités (accès) et les capacités à capter un maximum d'informations clés sur le vote et le dépouillement. L'information électorale est une information publique qui nécessite d'être ouverte à la disposition de tous les citoyens car c'est un droit pour eux.

Pour mieux jouer son rôle, la société civile doit s'organiser pour observer tout le processus électoral qui est assez long avec ses trois phases : avant, pendant et après les scrutins. L'observation de la phase pré-électorale doit porter essentiellement sur les opérations d'enregistrement sur les listes électorales (c'est là que commence toujours à se tisser le noeud de la fraude et de la contestation) et la campagne électorale. Le travail d'observation atteint son point culminant les jours de scrutins. Pendant le vote, l'observation porte sur plusieurs aspects tels que : l'aménagement des bureaux de vote, l'état des urnes à l'ouverture des opérations de vote, l'état du matériel électoral, le comportement des agents électoraux, le comportement des mandataires politiques, le comportement des autorités politiques et administratives, le comportement des forces de l'ordre, le comportement des électeurs, le comportement des observateurs, etc. Enfin, pour ce qui est de l'observation de la phase post-électorale, il y a lieu de signaler qu'à la fin des scrutins, la société civile doit s'organiser pour observer le processus de dépouillement et la proclamation des résultats. Tout devrait être fait de telle manière à ce que la société civile soit à mesure de confirmer

29 *Mamadou Hady Deme*, Le rôle de la société civile pour une consolidation de la démocratie participative au Sénégal, Maitrise, Université Gaston Berger de Saint-Louis, 2008.

ou de donner précisément les résultats des votes. Pour y arriver, il faut que l'observation parvienne à couvrir la totalité des bureaux de vote.

b) Formulation des demandes de la population

La période électorale est un moment propice pour faire avancer un certain nombre de revendications sociales ou de renforcer le débat sur bon nombre de questions sociétales. La formulation des demandes de différentes catégories sociales contribuera à hausser la qualité du débat électoral. Depuis 2006 jusqu'aux dernières élections de décembre 2023, les citoyens Congolais votent sans connaître réellement les programmes des partis politiques en compétition. Au lieu de porter sur les véritables questions politiques, économiques et sociales concernant le pays, les débats sur les élections ont plus consisté en des attaques personnelles.

Dès lors, il est impérieux que pour les cycles électoraux à venir, la société civile puisse veiller à :

- Formuler des agendas : Pour arriver à l'objectif de l'obtention des engagements concrets et précis, la société civile dans sa diversité devrait organiser des séances de concertation à l'interne pour formuler des agendas catégoriels comportant prioritairement un nombre limité de thèmes clairs de plaidoyer ou de revendications pouvant être atteints dans une législature. Ainsi on pourrait avoir l'agenda des femmes, l'agenda des jeunes, l'agenda (ou les agendas) des travailleurs, l'agenda des militants de droits de l'homme, l'agenda des organisations de protection de l'environnement, etc. L'idéal étant d'arriver jusqu'à constituer des agendas des populations rurales (l'agenda des agriculteurs...).
- Chaque agenda serait envoyé à tous les candidats aux présidentielles notamment qui y répondraient par écrit. Par le biais des médias, les engagements de chaque candidat et sur chaque agenda seraient portés à la connaissance de l'opinion publique et même comparés à travers un cloisonnement d'analyses indépendantes. Cela aura l'avantage de limiter la tendance aux promesses fantaisistes, de faciliter l'évaluation ultérieure des candidats élus, de renforcer la participation et la vigilance des citoyens.
- Organiser le débat électoral : dans le but d'aider à faire connaître les programmes des candidats, particulièrement aux présidentielles, à clarifier leurs positions sur des questions fondamentales, il s'avère très nécessaire d'organiser, en collaboration avec les médias, de sérieux débats électoraux. Mais pour y arriver, il faudra initier une bonne formation d'un bon nombre de journalistes sur la maîtrise des questions électorales et sur ce genre de débats. Dans le cadre des législatives, il arrive que des citoyens votent pour des candidats qu'ils ne connaissent même pas. Là aussi il faudra s'impliquer davantage pour que le citoyen donne sa voix en étant suffisamment informé.

Conclusion

La démocratie comme référence mobilisatrice³⁰ n'a jamais été un thème d'un abord aisés, tant abondent discussions et manuels destinés à sa compréhension. Il y a vingt-cinq siècles, elle se trouvait déjà au cœur des discussions politiques du monde grec. Elle l'est encore de nos jours, et même bien davantage.³¹

Dans une démocratie, l'élection des représentants constitue un moment majeur dans la vie de la nation et de ses institutions. C'est un moment clé permettant aux citoyens de désigner de façon libre et éclairée les femmes et les hommes qui les représenteront dans les institutions de demain. « Les élections, qui permettent la compétition entre partis, constituent une pratique nécessaire au bon fonctionnement de la démocratie. Elles donnent au peuple la possibilité de choisir librement ses dirigeants en fonction de leur valeur ».³²

Cette liberté de choix reste largement tributaire d'une rationalité qui ne sera effective qu'avec la formation et l'encadrement des populations par une forte sensibilisation et un éveil des consciences. Ce rôle doit être joué par les organisations de la société civile du fait de leur proximité avec le milieu social.

Constituées en majorité d'analphabètes, les populations congolaises ne sont pas toujours à même de déchiffrer l'actualité politique qui se vit en langue officielle : le Français. Nombreux d'entre eux ne manifestent leur participation à la vie de la nation que lors des consultations électorales. L'intervention des organisations de la société civile (OSC) s'avère ainsi nécessaire à travers une campagne visant à faire comprendre aux citoyens, surtout en milieu rural, les différentes phases du processus de vote. A ce titre, les médias constituent des relais et des partenaires au développement de la démocratie, au côté des organisations de la société civile. Le partenariat entre OSC et la presse est plus que nécessaire.

Il faut, par ailleurs, souligner que le rôle de la société civile ne doit pas consister à se rallier derrière l'opposition pour combattre un régime donné. Elle doit plutôt être impliquée en amont du processus électoral en encourageant les populations à s'inscrire sur les listes électorales, éclairer les citoyens sur les projets des divers candidats en vue de favoriser des choix rationnels. Ainsi, une collaboration entre les partis politiques et la société civile sur l'éducation civique électorale est nécessaire afin d'éviter des conflits qui peuvent survenir pendant le cycle.

De tout ce qui précède, il y a lieu de retenir que les organisations de la société civile sont perçues comme la clé du succès démocratique dans plusieurs pays qui ont réussi à se hisser parmi les démocraties les plus stables au monde. « Leur légitimité démocratique constitue à leurs yeux une condition requise préalable à leur participation politique active et professionnelle. Elles s'engagent aux côtés des personnes issues de la base de la population

30 Philippe Braud, *La démocratie politique*, Paris 2003, p. 61.

31 Braud, note 30, p. 7.

32 Frère, note 28, p. 17.

pour un développement viable et porteur d'avenir construit autour de la justice, de la paix et du respect de la création ».³³

Les OSC congolaises sont invitées à jouer un rôle crucial pour le changement des perceptions politiques au sein de la population. Les citoyens doivent désormais être plus intéressés et prêts à participer activement aux processus de décision du pays, pour que plus jamais l'histoire ne se répète. Pour y arriver, nous formulons quelques recommandations aux OSC à savoir:

- Trouver des moyens financiers et humains suffisants pour couvrir tous les bureaux de vote lors des différentes phases électorales;
- La rigueur dans le choix des observateurs (un niveau suffisant) et assurer au moment opportun leur formation;
- Faire accréditer et déployer leurs observateurs électoraux;
- Constituer une forte synergie pour observer les élections au risque de dispersion des énergies. Resterait simplement à mettre en place des mécanismes de visibilité des différents partenaires participant à la coalition.
- Harmoniser ses outils pour qu'il y ait un même module d'éducation civique et électorale, une même formation et des mêmes critères de choix des observateurs, une même fiche d'observation, un même canevas de rapport; L'idéal serait que la société civile produise un rapport commun sur le processus afin d'éviter des contradictions;
- D'intensifier l'éducation civique et l'information des électeurs aussi bien dans les villes que dans les groupements et villages pendant la préparation, le déroulement des opérations du processus électoral;
- La création d'un dialogue franc et permanent entre la société civile, les institutions de la République, les partis politiques et toutes les parties prenantes.

33 *Märke*, note 24, p. 6.